

# Comment nous aider à déveloper nos projets pour améliorer l'accueil et la prise en charge des enfants au sein de Copainpark ?

### Faites un don

Utilisez le document ci-dessous, faites un don en ligne via pc banking ou adressez-vous à la banque.

Vous recevrez une attestation fiscale pour des dons d'au moins 40 euros par an.

### Par ordre de virement mensuel

Si vous optez pour un ordre permanent, vous faites automatiquement un don à Copainpark, mensuel par exemple.

Evidemment, vous pouvez modifier à tout moment le montant ou la fréquence de vos dons ou même arrêter l'ordre.

## Une fête ? Suggérez de soutenir nos projets!

Bébé, baptême, mariage, anniversaire, pension, ... Dans la vie, il y a beaucoup d'évènements à fêter. Vous préférez ne pas recevoir trop de cadeaux ? Suggérez à vos amis, votre famille ou autres de soutenir Copainpark par un don.

Ils recevront également une attestation fiscale pour tout don d'au moins 40 euros.

## Copainpark comme bénéficiaire de votre testament

Copainpark vous souhaite une longue vie ! Votre soutien peut perdurer en mentionnant « Copainpark » comme bénéficiaire dans votre testament. En faisant un leg, vous nous soutenez après votre décès.

Avec un leg en duo, vous pouvez soutenir « Copainpark » et favoriser en même temps un autre légataire de votre entourage.

Soutien financier à Copainpark  Ordre permanent à remettre à votre agence bancaire ou à enregistrer via votre pc banking.  Compte donneur d'ordre :  · IBAN :
· BIC :
Nom, Prénom
Rue
LocalitéCode Postal
Montant (*) : Euros Périodicité : mensuel
Compte bénéficiaire : ASBL Copainpark IBAN: BE68 0882 6777 2434
BIC: GKCCBEBB
Communication: « Don Copainpark »
Fait àLeL Le